

**L'an deux mil vingt-six, le neuf avril à 20h30**

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-BONNET, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la mairie.

**Secrétaire de séance** : Adeline GILBERT

**Date de convocation** : 3 avril 2026

**Présents** : Mme Sandrine POURTAU, Mme Adeline GILBERT, M. Kévin BARREAU, Mme Marie-Annick ENON, M. Bruno LUX, M. Patrice GOY, Mme Christelle BUARD, M. Alexandre GILBERT, M. Philippe GERVAIS, Mme Angélique BUREAU

**Absents excusés ayant donné pouvoir** :

Mme Stéphanie MIKULOVIC pouvoir à Mme Adeline GILBERT

**Membres** → en exercice : 11 Présents : 10 Votants : 11 Pouvoirs : 1

Après avoir constaté que le quorum était atteint, le président de séance aborde l'ordre du jour.  
Les votes portent sur 11 voix.

N° DCM_2026_19	<b>Désignation des représentants de la commune de Saint-Bonnet à l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI</b>
----------------	---

Le Conseil municipal de la commune de Saint-Bonnet, dûment convoqué, s'est réuni le **09/04/2026**, sous la présidence de [Sandrine POURTAU Maire.

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment son article **L.5211-7** ;

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte AGEDI, et notamment les dispositions relatives à la composition de l'Assemblée Spéciale ;

**Considérant** que chaque membre adhérent du Syndicat Mixte AGEDI doit désigner un représentant ainsi qu'un suppléant appelés à siéger au sein de l'Assemblée Spéciale ;

**Considérant** qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune de Saint-Bonnet au sein de l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI ;

Madame le Maire expose que, du fait de l'adhésion de la commune au Syndicat Mixte AGEDI, le conseil municipal doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant afin de permettre à la commune de participer aux réunions de l'Assemblée Spéciale, notamment pour prendre part à la désignation des membres du Comité Syndical et aux débats portant sur les orientations du Syndicat.

**Où cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

1. **DÉSIGNE** en qualité de représentant **titulaire** : Mme POURTAU Sandrine le maire
2. **DÉSIGNE** en qualité de représentant **suppléant** : Mme GILBERT Adeline 1<sup>ère</sup> adjointe.
3. **PRÉCISE** que ces représentants exerceront leur mandat pour la durée du mandat en cours.
4. **AUTORISE** Madame le Maire à notifier la présente délibération au Syndicat Mixte AGEDI et à accomplir les formalités nécessaires à sa transmission au contrôle de légalité.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Le Maire, Sandrine POURTAU



Résultat du Vote :

- 11 Votes pour
- 0 Vote contre
- 0 Abstention

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de POITIERS (86) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)